L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 23 MARS 1884. Entre les rues Bienville et Cont

FEUILLETON.

Commencé le 9 mars.

LA VEUVE

PAR

OCTAVE FEUILLET.

Suite

—Veux-tu que je t'accompagne, ma mignonne? demanda madame de Combaleu.

—Non, ma tante, je vous prie, répondit la jeune femme.—Et elle se dirigea de son pied souple vers le château, avec un léger balancement de la taille qui faisait songer au mouvement ondoleux des cygnes.

Arrivée devant la porte du salon, elle s'arrêta et soupira longuement; puis, avec une sorte de résolution brusque, elle ouvrit la porte.

La femme qui apparut alors à M. de Frémesne ne répondait pas à l'idée de beauté imposant qu'il s'en était faite: elle lui sembla plutôt jolie et élégante que belle. Elle avait les traits purs et délicats, le teint d'un brun pâle, des cheveux très noirs sévèrement disposés en bandeau, le cou flexible et charmant: elle paraissait à première vue plus grande qu'elle n'était, parce qu'elle était faite admirablement; tous ses membres et toutes ses formes s'accordaient dans cette proportion et cette harmonie achevées qui donnent la grâce suprême et qui font de chaque mouvement d'une femme une séduction.

A peine entrée, madame de La Pave, sans répondre au salut profond du commandant, marcha droit à lui, et murmurant une vague exclamation gutturale, elle lui tendit sa main. Il la serra avec force et s'inclina de nouveau. Elle lui montra un siège, s'assit elle-même et, posant son coude sur un guéridon, la tête appuyée contre sa main:

—Contez moi tout, dit-elle.

M. de Frémesne commença alors de sa voix grave et douce le récit de la journée où Robert avait été frappé mortellement. Il entra dans quelques développements sur le combat d'Origny, pour mieux relever la conduite héroïque et la fin glorieuse de son ami. Puis il passa à cette heure de la nuit où le lieutenant Julien était venu le chercher à la hâte de la part de Robert. Il décrivit à la jeune femme qui l'écoutait, l'œil fixe et avide, son entrée dans la grande hutte enfumée et jonchée de neige et la scène funèbre qui l'y attendait. Quelquefois il s'interrompait pour raffermir sa voix qui se troublait; quelquefois aussi il essayait d'abréger son récit pour épargner à la jeune veuve des émotions inutiles; mais elle insistait d'un mot bref et impérieux pour qu'il ne lui laissât ignorer aucun détail de cette nuit inoubliable. Il arriva enfin aux recommandations suprêmes que Robert lui avait adressées, le chargeant avant tout de remettre à celle qu'il avait tant aimée quelques souvenirs de sa dernière pensée. M. de Frémesne, à ce moment, alla prendre sur une table un coffret d'ébène qu'il y avait déposé en entrant, et le mit dans les mains de la veuve. Madame de La Pave hésita pendant quelques secondes, puis elle ouvrit le coffret. Elle en alors sous les yeux les tristes reliques du mort,—sa montre, sa croix, quelques objets familiers, une boucle de cheveux noirs, un bout de linge taché de sang.

Le jeune femme, impassible jusque-là, dit à demi-voix:

Pauvre ami! pauvre garçon!

En même temps, elle éclata en violents sanglots, s'accouda, les deux bras sur le guéridon, et pleura convulsivement, ses larmes filtrant comme une source à travers les doigts de ses blanches mains.

M. de Frémesne la contemplait d'un regard humide. Au milieu de son trouble sympathique, il ressentait un étrange tourment d'esprit: il n'avait pas terminé son message, il n'en avait accompli que la partie la moins difficile, et comment dire à cette veuve en pleurs ce qu'il avait encore à lui dire? Si cette jeune femme, si adorée et si généreusement traitée, —lui avait laissé voir en cet instant l'ombre de légèreté et d'indifférence à l'égard du mort, il eût trouvé une sorte de satisfaction à lui infliger comme un châtiment et une expiation l'ordre suprême de son mari. Mais devant cette explosion de douleur, devant ce deuil sincère et cette piété fidèle du souvenir, comment lui signifier tout à coup une injonction qui, sous sa forme la plus adoucie, lui paraîtrait encore la plus inméritée des injures? N'était-ce pas risquer de refroidir, sinon d'éteindre à jamais les sentiments mêmes que son mari avait eu tant à cœur d'éterniser?

Ces rapides réflexions Maurice conclut à part lui, non sans grande apparence de raison, qu'il était à la fois sage et bienséant d'ajourner à une autre entrevue la partie la plus délicate de sa mission et de laisser respirer madame de La Pave.

Dès qu'il la vit un peu remise, il se leva et prit respectueusement congé.

—Merci, monsieur! dit-elle brièvement, en lui serrant la main. — Revenez, n'est-ce pas.

Et il se retira.

IV

Il regagna le front soucieux, sa mal son natale, — petit manoir flanqué de deux tourelles pointues qu'on appelait dans le pays le Prieuré.—Il trouva sa mère tricotant févreusement sous un tilleul de son jardin.

—Eh bien! dit-elle, sitôt qu'elle l'aperçut, quoi?.... Tu as l'air consterné.

—Et je le suis, ma mère. J'avais espéré me débarrasser une fois pour toutes du fardeau qui me pèse sur l'esprit depuis si longtemps, et voilà que je larapporte à peu près entier.

—Et je le suis, ma mère. J'avais espéré me débarrasser une fois pour toutes du fardeau qui me pèse sur l'esprit depuis si longtemps, et voilà que je larapporte à peu près entier.

Il lui raconta alors la scène qui venait d'avoir lieu et les scrupules qui l'avaient arrêté au milieu de sa communication. — On peut croire que madame de Frémesne approuva pleinement ces scrupules.

—Vois-tu, mon cher enfant, lui dit-elle, plus tu y penses, plus tu reconnaîtras qu'il y a là un cas de conscience pour le moins très douteux... Tiens, veux-tu que nous consultions mon curé, qui est un homme très éclairé et très droit?

—Mais, ma bonne mère, dit Maurice, qui ne put s'empêcher de rire, le n'ai pas besoin de consulter votre curé... Si j'ai pu hésiter sur la question d'opportunité, je suis parfaitement fixé sur mon devoir, qui est clair comme le jour... et vous seriez désolée vous-même s'il y manquait,... et vous en auriez du chagrin et du remords toute votre vie... quand même vous me verriez heureux propriétaire de la belle Marianne et des quinze cents hectares qui l'entourent.

Madame de Frémesne, en se voyant devinée, eut un sursaut d'étonnement, et regarda son fils d'un air un peu confus; puis, prenant son parti:

—Eh bien! oui, dit-elle je ne m'en cache pas, c'était mon rêve!... Est-ce que je pouvais prévoir, moi, les extravagances posthumes de ce malheureux Robert!.. J'avais même mis mon brave curé dans ma confidence... et s'il faut tout dire il jugeait la chose extrêmement possible et convenable.

—Ah! ma mère, dit le jeune homme en riant, vous vouliez me faire consulter le curé, et vous l'aviez dans votre poche!... ce n'est pas bien... Mais voyons, quand même les volontés de Robert n'auraient pas mis un empêchement décisif à l'accomplissement de vos rêves, comment pouvez-vous supposer, ma pauvre chère maman, que je serais jamais un parti acceptable pour madame de La Pave? Elle a plus de trois cent mille francs de rente... et nous en avons, nous autres, vingt-cinq ou trente!

—Trente-deux, mon bien. — Et je te dirai qu'en fait de mariage, un homme qui a trente mille francs de rente, un beau nom, une jolie tournure, et une belle carrière, peut honorablement prétendre à tout.... Je souhaite de tout mon cœur, mon ami, ajouta-t-elle avec un peu d'humeur, que tu retrouves une occasion pareille... et une pareille femme!.... Car enfin c'est Vous

—Moi, j'aime mieux ma mère, ô gué! j'aime mieux ma mère! dit gaiement le jeune homme en baisant les cheveux blancs de la vieille dame.

—Mais Dieu! que tu es bête! — dit-elle en lui prenant tendrement son baiser.

Cependant que madame de Frémesne interrogeait son fils sur les impressions qu'il avait rapportées de sa première entrevue avec madame de La Pave, madame de Combaleu ne se montrait pas moins curieuse des impressions de sa nièce. Elle avait également ses raisons pour observer attentivement dès leur début les relations de Maurice avec la jeune veuve.

—Madame de Combaleu était une grande femme maigre, richement couverte, qui avait un nez d'aigle et des sourcils tellement noirs et fournis qu'ils semblaient postiches. C'était tout ce qui lui restait d'une beauté que plusieurs de ses contemporains avaient admirée d'assez près, disait-on. Mais elle était devenue fort rigide avec le temps: elle avait consacré tout son fonds de passion à son fils unique, qu'elle avait effroyablement gâté et qui, en retour, lui donnait tous les soucis qu'elle en pouvait espérer. Ce fils, Gérard de Combaleu, était alors un grand beau garçon de vingt-sept ans, nullement méchant, et très aimable quand il voulait, mais assez mauvaise compagnie. Sa mère, pour le tirer du boulevard, des coulisses et du cabaret, désirait violemment le marier: elle avait même eu quelques velléités autrefois de lui faire épouser Marianne d'Epinoy, sa cousine, dont elle était la tutrice. Mais la fortune de Marianne, très inférieure alors à celle de Gérard, lui avait paru un obstacle décisif à leur union. Les choses étaient aujourd'hui bien changées. Marianne, héritière de M. de La Pave, était devenue pour Gérard un parti magnifique: discrètement sondé sur ce sujet, le jeune homme avait été fort séduit par les millions de sa belle cousine, qui lui permettraient de satisfaire largement ses goûts pour la grande vie du sport. Bref, ce mariage était, depuis la mort de Robert, l'idée fixe et maîtresse de madame de Combaleu, et l'on comprend qu'elle jurât avec un soin ombrageux le terrain de chasse qu'elle s'était réservé. Sans avoir l'œil de l'aigle, comme elle en avait le nez, elle avait vaguement entrevu dès la première heure les prétentions rivales de madame de Frémesne: elle avait cru remarquer dans les conversations de la vieille comtesse avec madame de La Pave une insistance particulière à vanter et à détailler les mérites de son fils, à rappeler l'amitié extraordinaire qui l'unissait à Robert et à le pousser tout doucement dans la place comme l'héritier présomptif de son mari. Elle s'inquiétait peu de cette concurrence, connaissant des longtemps les sentiments d'animosité passionnée que sa nièce nourrissait contre M. de Frémesne, et se complaisant à les entretenir. Mais enfin l'entrée en scène du jeune commandant et personne était une circonstance qui l'agitait un peu.

Dès qu'elle sut que Maurice avait quitté le château, elle rejoignit madame de La Pave dans le salon: elle la vit encore tout en larmes: elles pleurèrent ensemble un instant; puis madame de Combaleu, pour la distraire, lui demanda comment elle avait trouvé M. de Frémesne.

—Je ne sais pas, ma tante, dit la jeune femme, je l'ai à peine vu... Je pensais à toute autre chose qu'à le regarder, vous comprenez?

—Mais ressemble-t-il à sa photographie, mon amour?

—Naturellement, dit madame de La Pave.

—Il doit avoir, reprit madame de Combaleu, l'œil remarquablement fauve, comme tous les hypocrites?

—Naturellement, répéta la jeune femme d'un air distrait.

Elle respira longuement son flacon de sels, puis elle se redressa, et, prenant le coffret d'ébène sous son bras:

—Je vais essayer de dormir un moment, dit elle, j'ai la tête en feu!

Et elle traversa le salon avec cette démarche d'une grâce souple et fière qui lui était propre, le menton un peu relevé et la tête légèrement rejetée en arrière.

Madame de Combaleu n'en eut pas plus long pour le moment.

V.

Cependant trois ou quatre jours s'étaient écoulés. Maurice sentait qu'il ne pouvait différer davantage sa seconde visite à la veuve de Robert. Mais plus il y pensait, plus il regrettait amèrement de n'en pas avoir fini avec sa malheureuse mission dès la première entrevue, plus il lui paraissait difficile de la reprendre à froid et sur de nouveaux frais.

Au milieu de ses perplexités, il lui vint l'idée sourinante qu'il pourrait peut-être se décharger sur un autre du soin de terminer son message auprès de madame de La Pave.

Cet autre était le curé de la paroisse, l'abbé Desmortreux, que sa mère l'avait invité à dîner. Il était le directeur spirituel de madame de La Pave, et, à ce titre, ne paraissait-il pas spécialement qualifié pour faire connaître à sa pénitente, avec toute la discrétion et toute l'autorité nécessaires, les dernières volontés de son mari? Cela ne rentrait il pas en quelque sorte dans ses fonctions et dans son devoir professionnels? Pendant ses précédents séjours chez sa mère, Maurice avait plus d'une fois rencontré l'abbé Desmortreux; c'était un prêtre distingué, mais sans ambition; il avait vieilli par goût dans un presbytère de village, où il s'occupait des antiquités locales, correspondant avec les sociétés savantes de la région, cultivant les relations de voisinage, soignant ses espaliers et pêchant à la ligne dans une petite rivière qui baignait son jardin.

Le commandant de Frémesne se rendit donc un matin chez cet aimable philosophe clérical, et, après l'avoir prié de considérer sa confidence comme un secret de confession, il lui fit part du testament verbal de Robert de La Pave et lui demanda s'il n'aurait pas l'extrême obligeance d'en transmettre les termes à la veuve. — Mieux qu'un autre, ajoutait Maurice, n'était mieux indiqué que lui pour faire agréer à sa pénitente les recommandations d'un ordre si intime et touchant de si près à la conscience: elles perdraient, en passant par la bouche d'un vieillard, d'un prêtre, d'un confesseur, ce qu'elles auraient de trop délicat et propre à offensant dans la bouche de tout autre.

L'abbé Desmortreux, dont le front ouvert et riant s'était peu à peu assombri pendant ce discours, mêlés longuement sous ses cheveux blancs avant d'y répondre:

—Mon cher monsieur, dit-il enfin, voilà une mauvaise commission, très mauvaise, et qui serait très capable de me brouiller avec ma pénitente si j'avais l'imprudence de m'en charger.... Je ne disconviens pas qu'il n'y ait peut-être un grain d'égoïsme dans mon fait... Je suis vieux,... j'aime mon repos,.... j'aime à conserver d'agréables relations avec mes voisins de campagne,.... soit!.... Mais, de plus, soyez certain que, comme prêtre et comme confesseur, je suis précisément l'homme du monde le plus mal choisi pour bien remplir votre commission. Pourquoi, mon cher monsieur? Justement parce que je suis le directeur de la conscience de madame de La Pave et que la première chose qu'elle me demanderait, si je lui portais votre message, serait de lui dire jusqu'à quel point il engage sa conscience. Or, je n'en sais rien, je ne veux pas avoir à me prononcer là-dessus. Sous le rapport religieux, il m'est tout à fait impossible de décider jusqu'à quel point une femme,—une jeune femme,—est tenue d'obéir aux volontés testamentaires d'un mari qui lui a prescrit un mariage de sa point si contraire. — Cela dépasse ma compétence.... Je veux donc ignorer que ce sas de conscience existe pour madame de La Pave.... Si jamais elle me le confie, il sera temps d'y songer.... mais je ne veux pas aller au-devant d'un pareil embarras,.... et je vous supplie instamment, mon cher monsieur, de ne pas laisser même soupçonner à madame de La Pave que je possède ce secret,.... car vous comprenez bien que celui qui partagera ce secret avec madame de La Pave ne pourra plus être pour elle qu'un ennemi,.... ou un complice.

—L'alternative est dure, monsieur le curé, dit un peu sèchement Maurice, qui se leva.

—Elle est certaine, mon enfant, dit le vieux prêtre avec gravité. Ennemi... ou complice! je le répète.

Comme il reconduisait Maurice à travers son jardin, il s'arrêta tout à coup en se frappant le front de la main:

—Mais, mon Dieu! reprit-il, il y a un moyen de vous tirer d'embarras, — au moins pour aujourd'hui, — et peut-être pour toujours!

—Ah! monsieur le curé, vous me rendez la vie!

—Voyons, mon cher monsieur,... avez vous col dire que madame de La Pave ait jusqu'ici manifesté la moindre intention de se remarier?

—Non, Dieu merci!

—Eh bien! pourquoi ne pas attendre qu'elle manifeste une telle intention avant de lui transmettre les désirs de son mari à cet égard? Jusque-là, n'est-ce pas lui faire une sorte d'injure gratuite que de lui interdire une chose à laquelle elle ne pense pas, à laquelle elle ne pensera peut-être jamais? Qu'a voulu M. de La Pave? Que sa femme ne se remariât point. Eh bien! si elle doit se conformer spontanément à sa volonté, il est bien inutile, et pire qu'inutile, de la lui signifier.

—Ma foi! monsieur le curé, dit Maurice, vous avez tout l'air d'avoir raison... Cependant je suis un soldat, et la casuistique m'effaroucha un peu. Mais enfin, je vous remercie, et j'y vais réfléchir.

Quand on a un devoir pénible à accomplir, c'est déjà un grand allégement que d'avoir du temps devant soi et de pouvoir choisir son moment. Le commandant de Frémesne, en sortant de sa conférence avec l'abbé Desmortreux, éprouva cet allégement: sans prendre encore un parti définitif, il ne se croyait plus du moins la même obligation impérieuse de brusquer les choses et de se montrer tout de suite à cette jeune femme sous la figure d'un messager nouvelle et menaçant. Il pouvait attendre qu'il la connût mieux, que leur intimité croissante et de plus en plus confiante amenât naturellement l'heure et l'occasion des expansions difficiles. L'important était de gagner cette confiance amicale dont il avait besoin et le reste du jour et du parti de la nuit qui lui serait conseillé, à méditer sur les dangers de la situation et à combiner ses plans de légitime défense. Elle connaissait bien sa nièce, elle la savait fière et susceptible à l'excès, et, sous ses mines nonchalantes, d'un étrange emportement de passion. Ce fut par ces côtés qu'elle résolut de l'attaquer.

(*A continuer.*)

Un dompteur forain se présente à la mairie pour demander la permission d'installer sa ménagerie dans le bourg. L'adjoint l'interroge:

—Combien d'animaux avez-vous?.... et d'abord, quel est votre nom?

—Gudin, monsieur, G—u—d—i—n.

—Vous en reste-t-il?

—Quoi donc?

—De ces bêtes-là, parbleu! Vous me dites: "J'ai eu des hyènes....

"J'ai souffert de rhumatismes pendant plusieurs années. J'ai pris Dion de mettre fin d'une manière ou d'autre. — Il y a quelques semaines je fis venir M. J. C. Fink, de cet endroit, pour affaires, et il m'engagea à faire usage du "Bitter Malakoff." Je achetai de lui une bouteille et en éprouvai du bien. Après en avoir pris quatre bouteilles, je me sais trouvé en excellente santé et puis dire, en vérité, que j'ai gagné de travailler comme tout autre homme.

"ADAM BULLET."

Nous connaissons M. Bullet depuis nombre d'années. Il souffrait beaucoup de ce qu'il appelait le rhumatisme; quelques bouteilles de Malakoff Bitters qu'il a prises lui ont rendu la santé. Il est permanent. Rejouissez-vous, ô malades! Nous attestons l'exactitude des affirmations de M. Bullet.

J. C. FINK, Goulsboro.
DAN ALLISON,
Mécanicien du N. O. P. R. R.
SCOTT PERRY,
Mécanicien du N. O. P. R. R.

2 oct 1883

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Cois St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction du maestro Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs au laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans aucun prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'Institut. 17 Aout—

Un verdict juste.—Les meilleurs juges en musique d'ici sans hésitation déclarent que le meilleur piano est le "Mathushek". Il a vraiment donné un jugement d'une admirable justesse, subi l'examen le plus minutieux de tous les instruments en concurrence, en raison de son étonnante popularité pour son ingénieuse construction, la grande sonorité de ses cordes et parfaite sonorité. Les gens qui ont soigneusement examiné son mécanisme assurent qu'il dure toujours et que jamais il ne perd son son. M. Philippe Werlein, 1120 rue du Canal, a un grand assortiment de ces pianos pour la vente depuis, seul ici, il possède l'agence.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à bas prix sans des frais. Le prix d'une pareille marchandise. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit si bien indiqué à une annonce faite dans l'unique but d'allécher le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est l'ire de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. M. Grunewald possède aussi de pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

LISTE DE NAVIRES.

Partant pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Gladiolus, Sinclair.....parti 15 mars
Steamship Alabama, Adams.....parti 15 mars
Steamship Knickerbocker, Kemble, parti 15 mars

PHILADELPHIE.
Goelette Anna E Kraus, Furvere, en chargement 17 mars

ROCKPORT, ME
Goelette Ada A Kennedy, Kennedy, parte 7 mars
Goelette M V B Chase, Blair.....parte 3 mars

ALMERIE
Navire City of Boston, Fairbairn,.....parti 28 fév

BREME.
Navire Friedrich, Bruggerman,.....parti 17 fév

CATANE.
Steamship Rugby, Hiton,.....parti 13 fév

CADIZ.
Barque Privateer, Brawnell,.....partie 5 fév

HAVRE.
Barque Bertha, Koster,.....parti 28 fév
Navire Dara, Rodoslevich.....parti 28 fév
Navire Lydia Skolfield, Miller,.....parti 27 fév
Navire Charles Perry,.....parti 15 fév
Barque Ada H Cann, Haines,.....parti 12 fé
Barque Freihandel, Waechter,.....parti 3 fév
Navire Thos Lord, Ulmer,.....parti 6 fév
Navire Wm Tapscott, Ray,.....parti 6 fév

LIVERPOOL
Barque Albion,.....partie 6 mars
Barque Maitland, Svensen,.....partie 26 fév
Barque Romanoff, Doty,.....partie 27 fév
Navire Port Royal, Schatti,.....parti 15 fév
Navire Mary Jane, Poppy,.....parti 19 jan
Barque Maria Stoneman, McLaren, parti 15 fév
Navire Aurora J, Prenuda,.....parti 19 jan
Navire Annet Lyle, Miller,.....parti 15 fév
Navire Mary L Burrill, Eldridge,.....parti 12 jan
Barque Osmo, Brandthell,.....parti 15 jan
Barque Florida, Tallenberg,.....partie 16 mars

GIBONNE.
Barque St Anna, Jacarino,.....partie 28 fév

OPORTO
Barque Oreola, Casace,.....parti 7 fev

FALMOUTH.
Steamship Rugby, Hiton,.....parti 25 fev

RIO DE JANEIRO.
Steamship Hughes, Dunn,.....parti 3 mar

Liste complète des navires sur le Port de la Nouvelle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, spécialement les temps des acquittages et de la destination du tonnage, du coutillage et de la destination

STEAMERS.
Alvah, Ang, 1511 Stephen, pour le Havre, 29 1er dist, Forstall, Clayton &co
Boriquen, Esp, 866, Garato, pour Liverpool, 44, 4e dist, Maix, Duckworth &co
Chilian, Ang, 1867, Coward, pour Liverpool 1er dist, T & G Forwood
City of Dallas, Am, 479, Read, pour Belize, 15 1er dist, Machen Bros
Carribean, Ang, 1186, Red, pour le Havre, 21 1er dist, T & G Forwood
Clymene, Ang, 974, Elliott, pour le Continent, 15, 1er dist, A Cusimano &co
Enrique, Esp, 1572, Aberasturi, pour Liverpool, 38, 1er dist, Louis Ranger &co
Galatea, Esp, 1515, Gorrena, pour Liverpool, 27 1er dist, A K Miller &co
Harlan, Am, 707, Baker, pour le Texas, Algers, M La & T RR & S8co
Kate Carroll, Am, 620 Cooksey, pour 14, 1er dist, C A Fish &co
Lord Ballington, Ang, 1113, Brown, pour U Kingdom, Grefin, Ross, Kean &co
Mariner, Ang, 917, Parkin, pour Liverpool, Pic Tier, Lucas R Moore &co
Marion, Ang, 1355, Jeffels, pour Liverpool, 44, 4e dist, T J Irvine &co
Marseille, Fr, 2730 Roslan, pour 42, 4e dist, Forstall, Clayton &co
New York, Am, 1258, Quick, pour New York, M La & T RR & S8co
Olive Branch, Am, 1129, Schoel, pour Brême, 42 4e dist, A K Miller &co
R F Matthews, Ang, 1280, Milne, pour Hamburg, 4 rue, Ross, Kean &co
Statesman, Ang, 1220, Edgar, pour 10, 2e dist, Lucas R Moore &co
Tamesi, Mex, 192, Moore, pour Woodward, Wight &co
Tobasqueco, Mex, 199 Urrechea pour Alger, Comilla &co
W G Hewes Am, 675 Hill pour.....Alger, M La & T RR & S8 Co
Yoxford, Ang, 1327, Mearns, pour Revel, Point, Ross, Kean &co

NAVIRES.
Lizzie Moses Am, 1247 Cox pour.....31, 1er dist, au capitaine
Podesta Baxioni, Aut, 1389, Muller, pour Liverpool, 29, 3e dist, A K Miller &co
Elvira, Am, 1172, Kelly, pour le Havre, 32, 1er dist, A K Miller &co
Ryerson Ang, 1423 Joslin pour le Hâvre, 1re rue, DeWolf & Hammond

BARQUES.
Arcangelo, Ital, 635, Consigliere, pour Gretna, Bassett & Xique
Aphrodite, Ang, 1460, Griffiths, pour Liverpool, 1e rue, Hall & Vaughan
Amalia, Esp, 347, Jimenez, pour.....Alger, Lorrel &co
Augusta, Aut, 750, Von Hartes, pour Brême, 27, 2e dist, A K Miller &co
Arabia, Ang, 1115, Thomas, pour le Havre, 45, 4e dist, De Wolf & Hammond
Aranco, Esp, 422, Rieera, pour Barcelone, 6e rue, J Cerral &co
Cedar Croft, Ang, 1059 McManus, pour le Havre 45, 4e dist, Hall & Vaughan
Estella, Ital, 824, Chiesa, pour Gênes, 16, 2e dist, au capitaine
Elvira, Ang, 464, Watson, pour Liverpool, 19 1er dist, T & G Forwood
Gaston Tarabochia, Aut, 770, Sopronich, pour Revel, 34 3e, A K Miller &co
Guillo R, Ital, 440 Romano, pour l'Espagne, 35, 1er dist, Forstall, Clayton &co
Hyperion, Aut, 935, Zar, pour le Havre, 27, 3e dist, S A Coenlies
Italia, Ital, 535, Lauro, pour Gênes, 27, 2e dist, A K Miller &co
Luciano Serra, Ital, 431, Cocace, pour Gênes, 27, 2e dist, Forstall, Clayton &co
Maria, Mex, 225 DeVega, pour.....Pic Tier, Manuel Pavro
Maria Adelaide, Ital, 460 Niccari, pour 34, 3e dist, Joe Kelly & Son
Mary E Chapman Ang, 594 Farmer, pour 20 2e dist, Walter Wolf & Hammond
Marryat, Nor, 423, Christoffersen, pour 32, 1er dist, Reddendorf &co
Rosalia, Ital, 424 Gangeroni, pour Gibraltar, 25, 3e dist, A K Miller &co
St Julien, Ang, 1019, Pitts, pour le Havre, 45, 4e dist, Hall & Vaughan
Thomas Ang, 926 Norton pour Liverpool, 4e rue, Hall & Vaughan
Ukraine, Aut, 935, Murovich, pour Gênes 42 2e, S A Coenlies
Vodja, Aut, 427, Cosulich, pour Gibraltar, 24, 3e dist, A K Miller &co

BRICKS.
Acadian, Ang 482, Terrio, pour.....Point A K Miller &co
Favorit, Nor, 293, Anderson, pour.....12, Hatte B Hussey, Am, 518, Hodgem, pour Mobile, Point, au capitaine
Juliana, Esp, 448, Ariati, pour Barcelone, 8e rue, D Fatjo &co

GOELETTES.
Ella M Storer, Am, 427, Wade, pour Boston, D C, Gretna, Barber Asphaltum co
Earl Grey, Am, 349, Henderson, pour Providence Gretna, Union Oil co
Joshua Baker, Am, 555 Kelley pour Boston, 32, 1er dist Miss Wood & Son
Paul Jones, Am, 108, Simon, pour Progresso, 14 1er dist, Machen Bros
Mathilde Kraus, Am, 214, Rich, pour Boston, 1er dist, au capitaine
Royalist, Ang, 111 Nickersen, pour 16 2e dist, E Ellsbury Sons
R Locke Am, 498, Crowell, pour.....16 2e dist, O Grande
Robert Rull, Am, 104, Mackspring pour Baltimore, Gretna, Woodward, Wight &co

Il y a longtemps que les Hostetters Stomach Bitters, sont employés comme dégétifs; ils stimulent l'action des reins et des intestins. Cet excellent médicament a été non seulement employé, mais aussi recommandé par des médecins de renommée, et comme stimulant du système nerveux et comme stimulant de l'appétit, il est sans égal. Il guérit la dyspepsie, la fièvre et frisson et toutes autres affections semblables en vente par tous les pharmaciens et marchands. Expérez.

INSTITUTIONS.

MLLE BELEN DE MIRANDA,
Professeur d'Espagnol.

Ayant 14 ans d'expérience dans l'enseignement, donnera leçons à domicile ou chez elle. Elle consentirait à se charger d'une classe pour dames, qui aurait lieu le mardi, le jeudi et le samedi, de 4 à 5 heures de l'après-midi, au "Columbian Institute," 128 rue Esplanade, ou chez elle, 186 rue Jackson, coin Magazine. Elle pourra aussi faire une leçon le samedi, le lundi, le mercredi, le vendredi, de 6 à 7 heures p. m., 142 rue Royale, au premier, entre Toulouse et St-Peter. Elle se rendra aussi, chez elle, le mardi, le jeudi et le samedi. Chaque élève de l'une et l'autre classe paiera $1 par semaine. "Columbian Institute" ou au domicile de Mlle de Miranda, coin Jackson et Magasine. 20Cf

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Cois St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction du maestro Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs au laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans aucun prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'Institut. 17 Aout—

"STERLING SILVER"

—A—

$1.50

L'ONCE

Couverts de Table, Demi-Couverts pour enfants.

Rouleaux de Serviettes à $1.50 pièce

Lunettes en or à 14 karats, à $6.

Couverts en plaqué à $9 la douzaine et au dessous.

Bijoux, Montres, Pendules Lunettes, Pince nez, etc., etc., à des prix exceptionnels, défiant toute concurrence. Vous visiter mon riche assortiment pour vous en convaincre. Articles pour Restaurants, Hôtels, Cafés.

Ornements d'Eglise: Ostensoirs, Calices, Ciboires, Chandeliers.

Spécialité pour la rearguetage, la dorure et la réparation des montres et bijoux. Pose et plaque de verres de lunettes et pince-nez.

EGALEMENT—Argenterie, Vaisselle, Linge de table, en location—pour soirées, bals, dîners, mariages, etc.

AU COIN DE LA RUE CONTI ET CHARTRES

—CHEZ—

C. ROUYER.

16 6c—D MaV—8m

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

OFFICIEL.

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane et soumis au vote du peuple de l'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau du Secrétaire d'Etat.

EN vertu de l'article 256 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux Electeurs de l'Etat, des amendements qui ont été proposés à la Constitution de l'Etat, qui ont reçu le concours des deux tiers de tous les membres élus à chaque Chambre de l'Assemblée Générale de l'Etat à sa session régulière, tenue dans la ville de Baton Rouge, pendant l'année 1882, et dont la publication est requise trois mois avant la prochaine élection générale des Représentants à l'assemblée Générale dans deux journaux publiés dans la paroisse d'Orléans et dans un journal publié dans chacune des autres paroisses de cet Etat, dans lequelle un journal est publié, lesquels amendements sont plus amplement spécifiés dans les Actes numéros 76, 113 et 125 de la Session Régulière de l'Assemblée Générale tenue pendant l'année 1882, lesquels amendements sont officiellement publiés pour l'information des électeurs et seront soumis au peuple pour leur approbation ou leur rejet, à l'élection générale qui aura lieu le 22me jour d'avril 1884 de telle manière que les Electeurs pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément, et une majorité des voix données à cette élection approuve et ratifie tous ou chacun des amendements ou amendement, le dit amendement ou les dits amendements ainsi approuvés et ratifiés fera ou feront partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

Loi No 76 de la Session régulière de 1882 Amendement à l'Ordonnance de la dette de l'Etat faisant partie de la Constitution de 1879.

Amendement No 1. Article 1er. Il est ordonné par le peuple de l'Etat de la Louisiane, tel que le prescrit la loi, que l'ordonnance de la dette d'Etat est amendée de manière à être conque dans les termes suivants: L'intérêt à payer sur les Bons Consolidés de l'Etat de la Louisiane est fixé à deux pour cent par an, pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à trois pour cent par an, payable en tout les six mois; il sera prélevé une taxe annuelle suffisante pour le paiement intégral du dit intérêt, laquelle n'excédera pas trois mills, la limite de la taxe d'Etat pour tous objets étant fixée à six mils. Les dits bons et coupons seront aussi exemptibles: Intérêt réduit à deux pour cent par an pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an," et aussi de ces des coupons "Intérêt réduit à deux pour cent par an," ou intérêt réduit à quatre pour cent par an, selon le cas.

Loi No 123 de la Session régulière de 1882. Amendement à l'Article 146 de la Constitution de l'Etat relativement aux Cours de Paroisse dans la Paroisse d'Orléans. Amendement No 2. Art. 146. "Tous bons ordres et frais fixés par la loi pour les différentes cours civiles de la paroisse d'Orléans, pour le contrôleur des allégations et l'auditeur des hypothèques de la dite paroisse, appartiendront et seront perçus par le contrôleur des allégations et l'auditeur des hypothèques de la dite paroisse, appartiendront et seront perçus par le contrôleur des allégations et l'auditeur des hypothèques de la dite paroisse, lesquels produiront seront réservées et conservées comme fonds spécial servant de préférence à acquitter les dépenses du greffier de la Cour Civile de District, et les dites dites Cours de Cité, du contrôleur des allégations et de l'auditeur des hypothèques de la paroisse d'Orléans. Il est bien entendu que l'Etat ne fera jamais de paiement ni obtenu, au contrôleur des allégations ou à l'auditeur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, pour leurs dépenses, qui ne soit pris uniquement du fonds spécial établi par cet article; toute allocation faite dans un autre contrôle à cette classe ou mille et un ne sera nulle et nulle.

Loi No 125 de la session régulière de 1882. Amendement à l'article 81 de la Constitution de l'Etat relativement à la juridiction de la Cour Suprême. Amendement No 3. Art. 81. La Cour Suprême exercera dans les cas spécifiés par les articles qui précèdent, et cette juridiction d'appel s'étendra à toutes les affaires où l'objet en litige, ou le fonds à distribuer, excédera une somme de mille dollars, et cette juridiction d'appel s'étendra à toutes les affaires où l'objet en litige, ou le fonds à distribuer, n'excédera une somme de mille dollars et vingt-deux cents, le principal des appointements des divers officiers et employés de la paroisse d'Orléans, y compris l'impression et l'achat des Recueils des Cours, ne pas excéder vingt huit dollars et vingt-deux cents. Le paiement des appointements des dits divers officiers et employés de la paroisse d'Orléans, ne pas excéder vingt huit dollars et vingt-deux cents. 4,328 22

Le paiement des appointements des dits officiers et employés de la paroisse d'Orléans, ne pas excéder vingt huit dollars et vingt-deux cents. 106,679 80

Montant total des débours jusqu'au 31 décembre 1883. Cent quinze mille deux cents trois dollars et deux cents. 115,203 02

En foi de quoi nous avons apposé avec présentes nos signatures officielles accompagnées du sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce dix-neuvième jour de janvier de l'année mil huit cent huitre-vingt-quatre.

S. D MCENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO
Assistant secrétaire d'Etat. 18 jan—

CONSULAT DE FRANCE

A LA

NOUVELLE